

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 62/2017

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public, à la pointe verte, rue Roger Clavier, le vendredi 23 juin 2017, dans le cadre d'un concert

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de police municipale et le chargeant notamment d'assurer la sûreté des voies communales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu les articles R 225, R 37.1 et R 233 du Code de la Route,

Considérant la demande d'occupation du domaine public communal sollicitée, à la pointe vert, rue Roger Clavier, le vendredi 23 juin 2017, dans le cadre d'un concert

A R R E T E

Article 1er – le service culture, vie locale et associative est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de la saison culturelle, pour l'organisation d'un concert le vendredi 23 juin 2017

Article 2 - La libre circulation des piétons sera impérativement maintenue.

Article 3 - Cette autorisation est accordée le vendredi 23 juin de 9h à 00h00

Article 4 – le service culture, vie locale et associative s'engage à retirer le matériel après utilisation et à restituer le domaine public dans l'état où il lui a été confié

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Fleury-Mérogis,
 - Monsieur le Chef du centre principal des Sapeurs Pompiers de Viry-Châtillon,
- qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le 28 avril 2017

Le Maire,




David DERROUET